



AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-156

Décrétant une dépense de 523 623 \$ et un emprunt de 490 000 \$ pour l'achat d'un camion autopompe-citerne pour le service incendie.

AVIS PUBLIC est donné que le Conseil municipal de la municipalité de Compton a adopté le règlement no 2018-156 lors de la séance ordinaire tenue le 10 avril 2018;

Que ce règlement a pour objet l'achat et le financement d'un camion autopompe-citerne pour le service de sécurité incendie et un emprunt de 490 000\$;

Que le 28 mai 2018, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement no 2018-156;

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce règlement au bureau du directeur général à l'Hôtel de Ville situé au 3, chemin de Hatley, Compton aux heures d'ouverture.

Donné à Compton, le 5 juin 2018

Philippe De Courval
Secrétaire-trésorier
Directeur général